

Objet : Soixante-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies

Réseaux : tous

Niveaux et services : secondaire ordinaire

Période : Année scolaire 2010-2011

- Aux Chefs d'établissement d'enseignement secondaire ordinaire, organisé ou subventionné par la Communauté française.

Autorités : La Ministre en charge de l'Enseignement obligatoire

Signataire(s) : Marie-Dominique SIMONET

Gestionnaire : Cabinet de la Ministre

Personne-ressource : François TOLLET (francois.tollet@gov.cfwb.be)

Nombre de pages : 2 + annexe

Mots-clés : Nations Unies, ONU, International, citoyenneté

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez sans doute, l'Organisation des Nations Unies fêtera le soixante-cinquième anniversaire de son existence le 24 octobre prochain.

L'Organisation internationale des Nations Unies a été fondée en 1945, après la Seconde Guerre mondiale, par 51 pays déterminés à maintenir la paix et la sécurité internationales, à développer des relations amicales entre les nations, à promouvoir le progrès social, à instaurer de meilleures conditions de vie et à accroître le respect des droits de l'homme.

A l'heure actuelle, elle constitue un forum où les 192 États-membres expriment leur opinion notamment par l'intermédiaire de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité ou du Conseil économique et social.

Cette organisation se consacre à nombre de questions fondamentales comme le développement durable, la protection de l'environnement et des réfugiés, les secours en cas de catastrophe, la lutte contre le terrorisme, le désarmement et la non-prolifération des armes, la promotion de la démocratie, les droits de l'homme, l'égalité de genre et la promotion de la femme, la gouvernance, le développement économique et social, la santé publique, le déminage ou encore, l'augmentation de la production alimentaire.

De nombreuses manifestations officielles auront lieu dans le cadre de cet anniversaire. Toutefois, il pourrait également se révéler intéressant, en cette circonstance, de sensibiliser davantage nos élèves de la fin du secondaire à cette organisation, à ses objectifs multiples ainsi qu'à son rôle essentiel de garant de la paix dans le monde.

A cette fin, en partenariat avec la Présidence du Parlement de la Communauté française, nous vous faisons parvenir une brochure intitulée « Raconte-moi... Les Nations Unies » qui pourrait servir de base à la sensibilisation de nos élèves dans ce cadre.

En vous remerciant de bien vouloir diffuser cette information au sein de votre établissement, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Marie-Dominique SIMONET

Ministre de l'Enseignement obligatoire

RACONTE-MOI...

Les Nations Unies



Collection du citoyen
NANEditions

RACONTE-MOI...

Les Nations Unies

Préface de Ban Ki-moon

Secrétaire général des Nations Unies



Ouvrage collectif
NANEditions/Jean-Jacques Chevron
Illustrations de Pascale Collange

12

NANEditions
14 avenue Hoche – 75008 Paris
Tél. : 01 53 83 95 78 – Fax : 01 53 75 36 80
Courriel : contact@nane-editions.fr
Site Internet : www.nane-editions.fr



Raconte-moi... les Nations Unies présente l'histoire de l'Organisation de façon simple, claire et concise. Mais bien plus qu'une description du passé, c'est une fenêtre ouverte sur le futur.

Les Nations Unies ont été créées après la Seconde Guerre mondiale pour préserver les générations futures du fléau d'un conflit violent. Cet objectif reste primordial. Cependant, aujourd'hui, le monde se tourne vers les Nations Unies pour la recherche de solutions concernant de nouvelles préoccupations telles que le changement climatique ou des menaces de longue date à nouveau ravivées, du trafic d'êtres humains au crime organisé ou au terrorisme international.

Les dangers du XXI^e siècle n'épargnent personne. Les défis auxquels nous faisons face relèvent de plus en plus de la collaboration plutôt que de la confrontation. Les différentes nations ne peuvent plus protéger leurs intérêts ou servir le bien-être de leur peuple sans s'associer aux autres.

En tant que seule organisation internationale dotée d'un mandat global pour intervenir sur des « problèmes sans frontières » qui ne peuvent être réglés par un seul État ou un groupe d'États, les Nations Unies bénéficient d'une position unique pour créer le consensus et forger les alliances. Le travail de l'Organisation – du maintien de la paix et de la protection des droits de l'homme à la construction d'un monde plus prospère, équitable et durable – constitue une différence vitale pour d'innombrables personnes à travers le monde.

J'espère que ce livre vous permettra de mieux comprendre les Nations Unies. J'espère surtout, qu'il inspirera tous ses lecteurs à contribuer à la promotion de ses objectifs et à la réalisation d'un monde meilleur pour tous les peuples.

Ban Ki-moon

Secrétaire général des Nations Unies

Nous, peuples des Nations  Unies

Nous, peuples

Résolus

à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances, à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites, à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international, à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande,

Et à ces fins

à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage, à unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales, à accepter des principes et instituer des méthodes garantissant qu'il ne sera pas fait usage de la force des armes, sauf dans l'intérêt commun, à recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples

Avons décidé d'associer nos efforts pour réaliser ces desseins.

En conséquence, nos gouvernements respectifs, par l'intermédiaire de leurs représentants, réunis en la ville de San Francisco, et munis de pleins pouvoirs reconnus en bonne et due forme, ont adopté la présente Charte des Nations Unies et établissent par les présentes une organisation internationale qui prendra le nom de Nations Unies.

Préambule de la Charte
des Nations Unies

En septembre 2000, cinq ans après avoir fêté avec fierté le cinquantième anniversaire de sa fondation, l'Organisation des Nations Unies a adopté un document fondamental : la Déclaration du Millénaire.

Il contient l'engagement solennel de tous les États membres de consacrer les quinze premières années du nouveau siècle à améliorer de façon exemplaire la vie des peuples, en combattant partout l'extrême pauvreté et la faim, l'analphabétisme et les grandes maladies.

Un peu d'histoire...

L'Organisation des Nations Unies, l'ONU, est un univers complexe et un peu mythique où se rencontrent les forces politiques du monde entier. C'est une institution internationale unique en son genre par l'ampleur de la tâche qui lui a été confiée. Touchant à tous les domaines de l'activité humaine, elle joue un rôle considérable dans la vie de la communauté internationale, malgré les moyens en hommes et en argent très modestes qui lui sont donnés.

La naissance des Nations Unies

En 1945, les pays sortis vainqueurs du plus grand conflit armé de l'histoire se disent « résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui, deux fois en l'espace d'une vie humaine, a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances ». Cette déclaration solennelle ouvre le Préambule de la Charte des Nations Unies.

Déjà, après la Première guerre mondiale, une tentative avait été faite d'organiser la paix autour d'une organisation internationale: ce fut la Société des Nations, la SDN. Malheureusement, elle n'a jamais atteint une dimension mondiale et ses fondateurs n'ont pas su arrêter les puissances totalitaires qui devaient provoquer le deuxième grand conflit armé du siècle.



ILLUMINATIONS DU SIÈGE DES NATIONS UNIES À NEW YORK, À L'OCCASION DE SON 50^e ANNIVERSAIRE, LE 22 FÉVRIER 1995.

Le rôle de l'ONU

Devant le champ de ruines qui résulte de la Deuxième guerre mondiale, les « Nations Unies » (ainsi nommées par Franklin Roosevelt, président des États-Unis pendant la guerre) expriment leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, la justice, le progrès social, ainsi que dans la dignité et la valeur de la personne humaine.

Sais-tu que...

L'ONU a ses propres agents de sécurité et dispose d'un service radio et de télévision qui diffuse dans le monde entier. Elle a également un service postal et émet ses propres timbres.

Elles s'engagent à unir leurs forces pour vivre en paix. Les gouvernements décident de créer une grande organisation, forte et universelle, qui leur permettra d'atteindre leurs objectifs de paix. Ils pourront ainsi disposer d'un lieu de négociation pour discuter ensemble de la vie des peuples et de leur développement.

Les objectifs

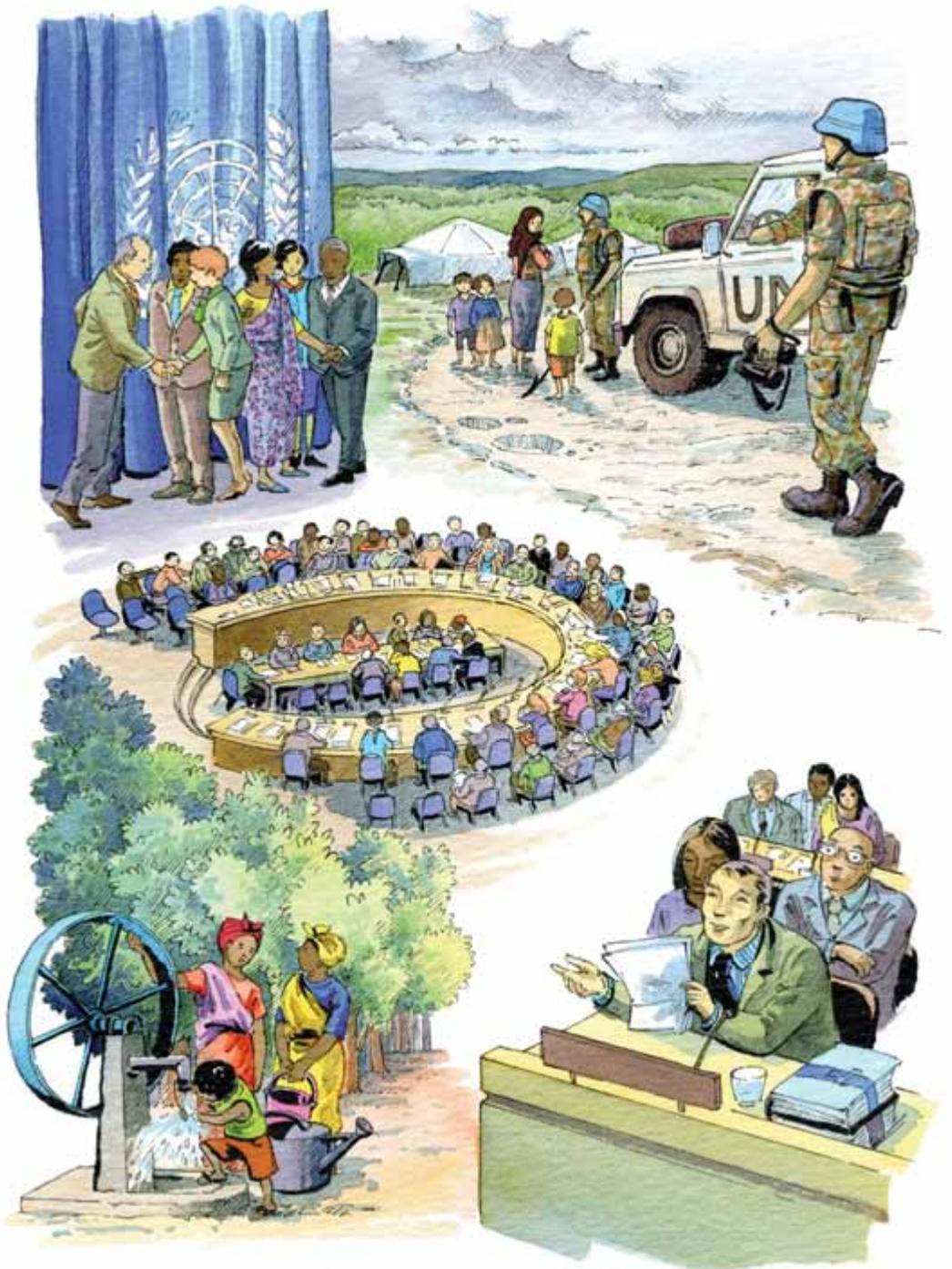
Le 24 octobre 1945 naît l'Organisation des Nations Unies. La Charte est, en quelque sorte, sa constitution*. Elle énonce les droits et les obligations des États qui vont devenir membres et organise le fonctionnement de la nouvelle institution.

Ses grands objectifs sont les suivants :

- maintenir la paix et la sécurité internationales,
- développer entre les nations des relations amicales,
- réaliser la coopération internationale dans les domaines économique, social, culturel et humanitaire,
- développer le respect des droits de l'homme et ses libertés fondamentales,
- constituer un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers ces objectifs communs.

La Charte des Nations Unies a été signée en 1945 à San Francisco (États-Unis) par 51 pays.

* Les mots suivis d'un astérisque sont expliqués dans le lexique page 39.



LES CINQ GRANDS OBJECTIFS DE L'ONU.

Qui est membre des Nations Unies ?

Sais-tu que...

Le Saint-Siège, bien que le Vatican ait le statut d'un État, a choisi de n'envoyer à l'ONU que des observateurs permanents.

En 2006, l'Organisation des Nations Unies a accueilli son 192^e État membre, le Monténégro. Ce qui veut dire que l'ONU rassemble aujourd'hui la totalité des pays indépendants de la planète. En 1945, ils n'étaient que 51. Au fil des années et en plus d'un demi-siècle, les pays qui ont acquis leur indépendance et leur liberté d'action après la fin de la guerre (traités de paix), la décolonisation (Afrique, Asie), ou l'éclatement de grands ensembles politiques (ex-URSS, ex-Yougoslavie) ont tenu à être membres à part entière de cette immense communauté internationale que devenait l'ONU.

Même les pays les plus jaloux de leur neutralité, telle la Suisse qui n'a adhéré aux Nations Unies qu'en 2002, même les plus petits États insulaires des Antilles et de l'Océan Pacifique, ont fini par considérer qu'ils ne pouvaient plus rester à l'écart de cette Organisation devenue véritablement universelle.

Par leur adhésion, les États s'engagent solennellement à remplir les obligations que définit la Charte, notamment à régler leurs conflits par des moyens pacifiques ; ils doivent assister l'Organisation dans toute action entreprise conformément à la Charte.

En bref, qu'est-ce que l'ONU ?

Même si elle arbore un drapeau frappé d'un globe terrestre, ce n'est ni un super-État, ni un gouvernement mondial. Les États membres restent souverains et égaux et n'entendent pas déléguer leur souveraineté à un pouvoir supranational*.

Les Nations Unies sont avant tout un forum, un lieu permanent de discussion, de négociation diplomatique et de décision internationale. Elles jouent aussi un rôle très important dans le maintien de la paix, l'action humanitaire, le développement économique et social et les droits de l'homme.

Les bureaux des Nations Unies et les terrains sur lesquels ils sont installés sont considérés comme territoire international et bénéficient de la protection accordée par les gouvernements aux ambassades.

Les représentants de presque tous les pays du monde, riches et pauvres, grands ou petits, forts ou faibles, dotés de systèmes politiques et sociaux différents, peuvent s’y faire entendre sur tous les problèmes mondiaux. Ils s’y rencontrent soit dans de grandes réunions internationales, soit dans des commissions* de travail plus techniques, soit encore en petits groupes de travail sans existence officielle, où la négociation peut faire davantage de progrès qu’en présence du public.

Sais-tu que...

Au Palais des Nations, à Genève, immense et majestueux bâtiment hérité de l’ancienne Société des Nations, se déroulent également, tout au long de l’année, d’innombrables réunions et négociations internationales de la plus grande importance pour la paix et le développement.



LE PALAIS DES NATIONS, SIÈGE DE L’OFFICE DES NATIONS UNIES À GENÈVE (SUISSE).

Où travaille l'ONU?

Le siège de l'ONU est à New York (États-Unis) depuis 1947, mais l'Organisation possède aussi deux Offices très importants à Genève (Suisse) et à Vienne (Autriche), ainsi que de grands programmes et services à Nairobi (Kenya), Addis-Abeba (Éthiopie), Bangkok (Thaïlande), Amman (Jordanie) et Santiago (Chili).

Dans de nombreuses capitales, l'ONU a également des centres d'information chargés de faire connaître l'Organisation dans le grand public, les milieux socioprofessionnels et les médias.

Les États, de leur côté, accréditent des ambassadeurs auprès des Nations Unies. Aidés par des équipes de diplomates et d'experts, ces « représentants permanents » participent tout au long de l'année aux travaux de l'Organisation. Ils sont rejoints, au moment des grands débats et des conférences « au sommet », par leurs chefs d'État ou de gouvernement ou par des ministres spécialisés.

Quelles langues parle-t-on à l'ONU?

Les langues officielles de l'ONU sont l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe. Dans toutes les réunions officielles, l'interprétation simultanée des discours ainsi que la traduction des documents de travail sont assurées dans ces langues.



Sais-tu que...

Dans un grand nombre de pays, surtout dans les régions en développement, des Coordonnateurs Résidents des Nations Unies supervisent les programmes de coopération technique et d'aide humanitaire.

Dans la vie quotidienne de l'Organisation, l'anglais et le français sont les langues de travail du Secrétariat.



VUE AÉRIENNE DU SIÈGE DE L'ONU À NEW YORK.

Comment fonctionne l'ONU?

Le premier jour de sa session, l'Assemblée générale procède à l'élection de son président. Il est assisté de vingt et un vice-présidents. La durée de leur mandat est d'une année. Ils sont choisis parmi les représentants des États de toutes les grandes régions du monde (Afrique, Amérique, Asie, Europe).

Différents organes permettent à l'ONU de fonctionner. Ils ont été créés par la Charte des Nations Unies. Ce sont aujourd'hui : l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social, la Cour internationale de Justice et le Secrétariat. Un Conseil de tutelle qui avait été créé pour superviser l'administration des anciens territoires sous tutelle a terminé sa tâche en 1994 après l'accession de ces territoires à l'autonomie ou à l'indépendance.

L'Assemblée générale

L'Assemblée générale est le principal organe de délibération des Nations Unies : tous les autres organes de l'Organisation lui font un rapport. Sa session* annuelle ordinaire commence en septembre, au siège de l'ONU à New York et se poursuit souvent bien au-delà du début de l'année suivante.

L'Assemblée générale est le lieu où, chaque automne, les ministres des affaires étrangères de presque tous les pays du monde et un grand nombre de chefs d'État et de gouvernement expriment à la tribune le point de vue de leur pays sur les grands problèmes de l'actualité internationale et sur les activités de l'Organisation. C'est aussi le lieu où ils peuvent discuter entre eux en terrain neutre, loin des feux de la rampe et des rencontres diplomatiques officielles.

Le travail de l'Assemblée générale se déroule surtout au sein de six grandes commissions spécialisées, selon la nature des sujets traités, ouvertes aux représentants de tous les États membres : à la fin de la session, chaque

Sais-tu que...

Quelle que soit son importance, chaque État membre ne dispose que d'une seule voix dans les votes qui interviennent aux Nations Unies.

commission présente à l'Assemblée générale son rapport d'activité et ses propositions de résolutions* en vue de leur adoption par l'Assemblée siégeant en séance plénière.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SUR LA PRÉVENTION DES CONFLITS ARMÉS EN AFGHANISTAN, LE 10 NOVEMBRE 2008.

Chaque jour, près de 3000 diplomates se réunissent au sein des commissions et de nombreux groupes de travail. Les facilités ainsi offertes par les Nations Unies pour la négociation internationale permanente, la diplomatie multilatérale*, constituent l'une des fonctions les plus originales et les plus utiles de l'Organisation.

À l'Assemblée générale, la plupart des résolutions sont prises à la majorité simple. Mais la recherche systématique du consensus (c'est-à-dire l'adoption d'une résolution par les représentants de tous les États membres, sans avoir besoin d'un vote) est la règle, même si l'on ne peut pas toujours y parvenir. Les résolutions de l'Assemblée générale n'ont pas un caractère obligatoire pour les États membres. Elles ont donc plus de force si elles sont prises à l'unanimité.

Des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, d'une durée de quelques jours, peuvent être convoquées en cas de situation urgente ou pour concentrer l'attention des États membres sur une question d'une importance exceptionnelle.

Sais-tu que...

Un État qui ne paie pas sa contribution au budget des Nations Unies peut perdre son droit de vote à l'Assemblée générale.

Le mandat de l'Assemblée générale est très vaste.

Elle discute les questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationale, à la coopération politique entre les États, au développement du droit international, aux droits de l'homme et à la coopération internationale dans les domaines économique, social et culturel ainsi que dans les situations d'urgence.

Un grand nombre de résolutions sont adoptées chaque année par l'Assemblée générale : 278 au cours de la 62^e session en 2007. Elles se rapportent aux questions inscrites à l'ordre du jour ainsi qu'à des sujets urgents.

Elle décide de l'admission de nouveaux États membres. Elle approuve le budget de l'Organisation. Elle élit les membres du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social.

Tous les cinq ans, elle nomme le Secrétaire général sur recommandation du Conseil de sécurité.

Son ordre du jour est toujours très chargé : plus de 150 questions y sont inscrites chaque année.

Sais-tu que...

Si l'un des cinq membres permanents de l'ONU est opposé à une résolution, son vote négatif entraîne l'abandon du texte. C'est ce que l'on appelle le droit de veto. En cas de nécessité le Conseil peut se réunir à tout moment.

Le Conseil de sécurité

La Charte des Nations Unies a confié au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationale. C'est l'organe politique des Nations Unies le plus connu du grand public et le plus important. Il peut être convoqué à tout moment lorsque la situation l'exige.

Il se compose de quinze membres. Cinq membres sont permanents : ce sont les pays vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale (Chine, États-Unis, Fédération de Russie, France et Royaume-Uni). Les autres membres sont élus, par roulement, entre les États membres, pour une durée de deux ans. Son président change chaque mois, par rotation entre tous les membres du Conseil.

Alors que l'Assemblée générale n'adresse aux gouvernements que des recommandations, le Conseil de sécurité

prend des décisions que les États membres sont tenus d'appliquer. Les décisions du Conseil, appelées résolutions, doivent être prises par neuf voix au moins, sur les quinze membres.

Le vote négatif de l'un des cinq membres permanents empêche l'adoption de la résolution.



CONSEIL DE SÉCURITÉ SUR LES ENFANTS ET LES CONFLITS ARMÉS,
LE 29 AVRIL 2009.

Le Conseil de sécurité a pour mandat principal d'examiner toute situation qui pourrait entraîner une menace pour la paix ou un conflit entre nations, de recommander les moyens de parvenir à un règlement pacifique de ce différend, d'inviter les membres à prendre des sanctions économiques pour prévenir une agression et de prendre, si besoin est, des mesures d'ordre militaire.

Lorsqu'il est saisi d'une plainte concernant une situation qui menace la paix, le Conseil de sécurité s'efforce toujours de rechercher un règlement pacifique du différend. Les États en conflit sont invités à prendre part sans droit de vote aux débats du Conseil, même s'ils n'en sont pas membres. Le Conseil peut enquêter lui-même et apporter sa médiation* entre les parties. Il peut encore prier le Secrétaire général d'offrir « ses bons offices »*.

Sais-tu que...

En cas de conflit armé, le Conseil de sécurité recherche les moyens d'y mettre fin le plus rapidement possible. Il peut lancer des appels au cessez-le-feu ou envoyer sur le terrain des forces militaires sous le drapeau des Nations Unies : « les Casques bleus ».

Le Conseil économique et social

Le Conseil économique et social, plus connu sous son abréviation, l'ECOSOC, joue un rôle central dans le débat sur les activités économiques et sociales de l'ONU, de ses organismes opérationnels et des institutions spécialisées qui, tous ensemble, constituent le « système des Nations Unies ».

Sais-tu que...

L'ECOSOC comprend 54 membres, élus tous les trois ans parmi les États membres de l'ONU. Il tient deux sessions par an, alternativement à New York et à Genève.

L'ECOSOC est appelé à examiner des rapports et à formuler des recommandations, des « résolutions », sur les questions internationales dans les domaines économique, social, culturel, éducatif, sanitaire, etc. Une de ses priorités est le « développement durable » dans les pays pauvres. Les résolutions de l'ECOSOC sont ensuite appelées à guider l'action des États membres et des organisations du système des Nations Unies.

Toute l'année, les travaux de l'ECOSOC sont entrepris par un nombre important d'organes subsidiaires* qui lui font un rapport. L'ECOSOC est également le trait d'union entre l'ONU et plus de 2500 organisations internationales non gouvernementales (ONG), c'est-à-dire des associations privées dont les Nations Unies ont reconnu la compétence sur les questions techniques dont elles s'occupent. L'ONU peut ainsi les consulter ou les associer à ses travaux.



11 décembre 2001 :
attribution du
Prix Nobel de la Paix.

Le Secrétaire général
M. Kofi A. Annan et
M. Han-Seung-soo,
président de l'Assemblée
générale, présentent
le Prix Nobel de la Paix
qui vient d'être décerné
aux Nations Unies et
à son Secrétaire général.

La Cour internationale de Justice

La Cour internationale de Justice est le tribunal des Nations Unies. Elle est installée à La Haye (Hollande). Les États membres (mais non leurs citoyens agissant à titre individuel) peuvent, s'ils le souhaitent, soumettre à la Cour les différends d'ordre juridique qu'ils ont entre eux. La Cour donne aussi des avis consultatifs sur les problèmes juridiques qui peuvent lui être soumis par les différents organes de l'ONU ainsi que par les institutions spécialisées du système des Nations Unies.



Entre 1946 et 2007, la Cour a rendu 92 « arrêts » (jugements) concernant, entre autres sujets, les frontières territoriales et les délimitations maritimes, la souveraineté nationale, le non-recours à la force, la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, la prise d'otages, le droit d'asile, le droit de passage, les droits économiques. En 2008, 12 affaires étaient en instance de jugement.

La Cour se compose de quinze magistrats, tous de nationalité différente, choisis pour leur compétence. Ils sont élus pour neuf ans par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité.

Sais-tu que...

Certains traités ou conventions internationales* prévoient, en cas de litige, l'intervention de la Cour.

SÉANCE À LA COUR
INTERNATIONALE DE
JUSTICE À LA HAYE.

Le Secrétariat

Le Secrétariat est l'organe d'exécution de l'Organisation. Il est composé de fonctionnaires d'encadrement, recrutés sur le plan international et appelés à travailler aussi bien au Siège de l'ONU que partout dans le monde où l'Organisation est présente, ainsi que de fonctionnaires d'exécution recrutés localement.

Sais-tu que...

En 2008, le Secrétariat était composé d'environ 39 503 fonctionnaires internationaux.

Tous font serment de ne recevoir d'instructions d'aucun gouvernement et de ne rendre compte de leurs activités qu'à l'ONU.

La structure du Secrétariat est très diversifiée et les tâches des fonctionnaires de l'ONU sont aussi variées que les domaines dans lesquels l'Organisation intervient.

Le recrutement de toutes les catégories de personnel se fait en général au moyen de concours dont les épreuves sont organisées dans les pays membres.

Outre un excellent niveau professionnel, la bonne connaissance d'une ou de plusieurs des langues officielles de l'Organisation, en plus de la langue maternelle, est exigée.

L'attribution des postes d'encadrement, dits « professionnels », tient compte aussi du droit de chaque État membre d'avoir des ressortissants au sein du personnel des Nations Unies en application du principe de la répartition géographique dans la formation publique internationale.

Certaines nationalités sont donc parfois plus recherchées que d'autres qui sont déjà très représentées. Échappent à cette règle : les experts de la coopération technique, les interprètes, les traducteurs, de même que le personnel d'exécution, dit des « services généraux », recruté localement pour des travaux de bureau et d'entretien ou pour la sécurité.

Les délégués des États membres aux Nations Unies ne font pas partie du personnel de l'Organisation. Ils y représentent leur pays.

Sous l'autorité du Secrétaire général, le Secrétariat assure le fonctionnement des services de l'organisation et fournit le personnel de soutien de tous les organes de délibération des Nations Unies.

Le Secrétaire général

Le personnage central de cet édifice est le Secrétaire général des Nations Unies. C'est le plus haut fonctionnaire de l'Organisation et son incarnation aux yeux de la communauté mondiale. Grand patron de tous les fonctionnaires de l'ONU, il dispose, pour l'aider à diriger cette grande maison, d'un important état-major. En effet, le Secrétaire général est à la fois le responsable de toutes les activités de l'ONU et l'interlocuteur principal des gouvernements des États membres. Il a des consultations régulières avec leurs dirigeants et leurs représentants permanents ainsi qu'avec de nombreuses personnalités mondiales, aussi bien au siège de l'ONU qu'au cours de ses nombreux voyages à travers le monde.

Le Secrétaire général est élu tous les cinq ans par l'Assemblée générale sur recommandation du Conseil de sécurité. La communauté des Nations Unies doit choisir pour ces fonctions un diplomate de grande envergure, connu pour sa sensibilité aux problèmes mondiaux, son imagination et sa détermination, ainsi que pour sa foi dans les idéaux exprimés par la Charte des Nations Unies. En plus de toutes ces qualités, il doit aussi être un bon manager.

La personnalité du Secrétaire général pèse sur les grandes orientations qu'il s'efforce de donner à l'Organisation, en concertation avec les États membres, pour améliorer la situation internationale. Il doit s'élever au-dessus des antagonismes politiques et, en toutes circonstances, rester impartial. De sa propre initiative il peut, s'il le juge opportun, saisir directement d'un problème, le Conseil de sécurité.

*M. Ban Ki-moon
est le huitième
Secrétaire général
de l'Organisation
des Nations Unies.*

M. Ban Ki-moon (Corée) a succédé à M. Kofi Annan (Ghana) le 1^{er} janvier 2007. M. Ban a commencé à travailler avec l'Organisation des Nations Unies en 1975, lorsqu'il était fonctionnaire à la Division des Nations Unies du Ministère des Affaires étrangères. En 1978, il est nommé Premier secrétaire de la mission sud-coréenne auprès de l'ONU, poste qu'il occupe jusqu'en 1980, où il devient directeur du bureau des Nations unies au ministère des Affaires étrangères. Il y restera jusqu'en 1983. En 1996, il devient conseiller à la Sécurité nationale. Il est directeur de cabinet du président de l'Assemblée générale des Nations Unies, en 2001-2002. À ce poste, il travaille à l'adoption de la résolution condamnant les attentats du 11 septembre 2001. Il a été ministre des Affaires étrangères et du Commerce de son pays de janvier 2004 au 1^{er} novembre 2006. Outre le coréen, M. Ban parle l'anglais et le français.



TRYGVE LIE
(NORVÈGE)
1946-1952



DAG HAMMARSKJÖLD
(SUÈDE)
1953-1961



U THANT
(BIRMANIE)
1961-1971



KURT WALDHEIM
(AUTRICHE)
1972-1981



JAVIER PEREZ DE CUELLAR
(PÉROU)
1982-1991



BOUTROS BOUTROS-GHALI
(ÉGYPTÉ)
1992-1996



KOFI A. ANNAN
(GHANA)
1997-2006

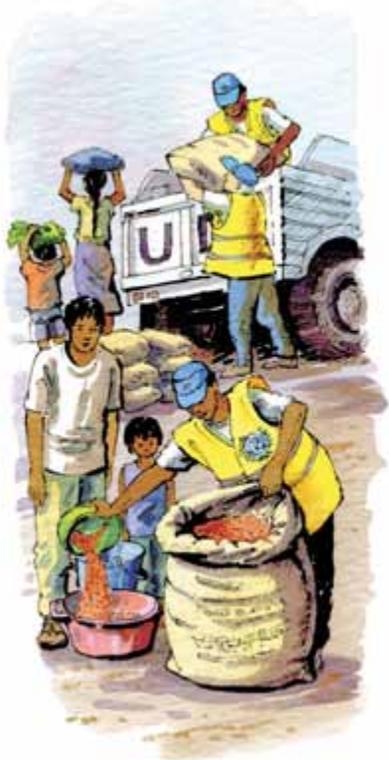


BAN KI-MOON
(CORÉE)
DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2007

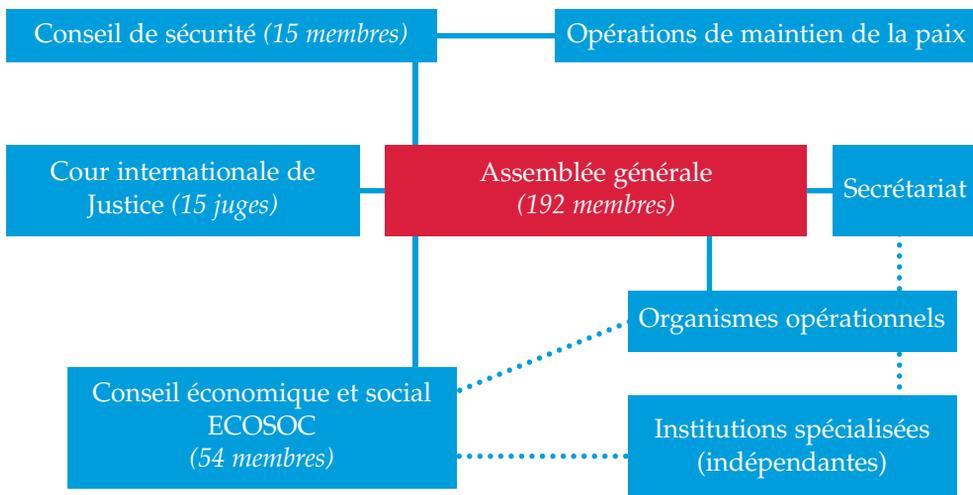
Les organismes opérationnels

Au fil des années, depuis la fondation de l'ONU, un certain nombre d'organismes opérationnels ont été créés, en plus du Secrétariat, spécialement conçus pour agir directement dans tous les pays (le plus souvent des pays en voie de développement) où une intervention urgente est nécessaire.

Ils sont dotés chacun d'un organe de décision et d'un budget qui leur sont propres, mais leur chef et leur personnel restent soumis à l'autorité du Secrétaire général des Nations unies. Les principaux sont: le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR); le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF); le Programme Alimentaire Mondial (PAM); le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP); le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE).



Le «système» des Nations Unies (structure simplifiée)



— relation directe

..... relation de coordination

Le « système » des Nations Unies

Les institutions spécialisées sont liées à l'Organisation des Nations Unies par des accords spéciaux. Elles collaborent entre elles et avec l'ONU au sein d'organes de coordination.



AGENCE INTERNATIONALE
DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE



FONDS MONÉTAIRE
INTERNATIONAL



FONDS INTERNATIONAL
DE DÉVELOPPEMENT
AGRICOLE

L'Organisation des Nations Unies (l'ONU) occupe le centre d'un vaste réseau d'organisations internationales, nommées par la Charte les institutions spécialisées. Ce sont des organisations intergouvernementales : en sont membres les États et non des individus.

Chacune travaille dans un domaine d'activité particulier, allant des questions du travail aux problèmes de la santé, de l'éducation à l'alimentation, de la météorologie aux télécommunications.

Leurs activités sont très diversifiées : établissement de normes internationales en vue de l'harmonisation des législations, coopération technique avec les pays en voie de développement, coordination des grands programmes d'action régionaux ou mondiaux...

De taille très variable (de quelques centaines à plusieurs milliers de collaborateurs) chacune de ces organisations est dotée d'organes de décision, complètement indépendants de ceux des Nations Unies. Elles ont des secrétariats et des budgets séparés grâce auxquels elles mènent une action autonome.

Avec l'ONU, ces organisations composent le « système » ou encore la « famille » des Nations Unies.

Elles se réunissent à l'ECOSOC avec les États membres pour y discuter les grandes questions qui auront une influence sur leurs propres programmes.

Elles se concertent également, entre elles et avec l'ONU, au sein d'un Conseil de coordination des Administrateurs du Système des Nations Unies, sur tous les aspects administratifs et techniques de leurs activités.

Les Institutions spécialisées



Organisation internationale du travail, l'OIT (Genève)



Union postale universelle, l'UPU (Berne)



Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la FAO (Rome)



Union internationale des télécommunications, l'UIT (Genève)



Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science, la culture, l'UNESCO (Paris)



Organisation météorologique mondiale, l'OMM (Genève)



Organisation maritime internationale, l'OMI (Londres)



Organisation mondiale de la santé, l'OMS (Genève)



Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, l'OMPI (Genève)



Organisation de l'aviation civile internationale, OACI (Montréal)



Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'ONU DI (Vienne)

À ces organisations s'ajoutent d'autres institutions d'un type particulier : l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à Vienne, et des institutions financières qui ont pris dans la coopération entre les pays industrialisés et les pays en développement une importance considérable : la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI) dont les sièges sont à Washington.

Puis vient le Fonds international de développement agricole (FIDA) à Rome, qui aide à améliorer la production alimentaire dans les pays les plus pauvres. L'Organisation mondiale du commerce (OMC), à Genève, créée pour veiller à l'application des règles du commerce international, est liée à l'ONU par un accord spécial mais elle ne fait pas partie du « système » des Nations Unies.

Sais-tu que...

À l'Organisation internationale du travail, des représentants des travailleurs et des employeurs des États membres siègent aux côtés des délégués des gouvernements dans tous les organes de décision.

À quoi servent les Nations Unies ?

Une action internationale

Les grandes questions internationales sont discutées en premier lieu au siège de l'ONU par ses instances politiques : Assemblée générale, ECOSOC, Conseil de sécurité.

Le système des Nations Unies paraît complexe : la communauté internationale a été amenée à « inventer » au fur et à mesure les moyens de faire face aux problèmes qui se présentaient. Pour retenir l'attention de l'opinion mondiale, l'ONU convoque de grandes conférences chargées d'élaborer des programmes d'action recommandés à la fois aux États membres de l'Organisation et à l'ONU elle-même. Ainsi, depuis les années 90, des réunions internationales se sont tenues sous les auspices des Nations Unies. Les grands problèmes auxquels l'humanité tout entière doit faire face aujourd'hui y ont été abordés et des solutions recherchées.

Citons, par exemple, les conférences ou les sommets mondiaux sur : la société de l'information, (Genève 2003 et Tunis 2005), le microcrédit, (Halifax, Canada 2006 et Bali 2008), la francophonie (Bucarest 2006), la finance sociale et solidarité (Québec 2008), le sommet de la Fao (Rome 2008), la 14^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (2008). Toutes ces conférences internationales, auxquelles les États sont représentés par des ministres et souvent par les chefs d'État eux-mêmes (d'où leur nom de sommets), établissent les priorités pour le XXI^e siècle.

Depuis plus de cinquante ans, les Nations Unies sont intervenues et continuent d'intervenir dans tous les domaines où les États membres ont eu besoin de coopérer entre eux ou de recevoir une aide de la communauté internationale. Aujourd'hui, l'ONU concentre surtout ses efforts dans quatre grands secteurs : le maintien de la paix, l'action humanitaire, le développement économique et social, les droits de l'homme.

Sais-tu que...

Avec le temps, certains grands problèmes ont été largement résolus, comme celui de la décolonisation (un processus dans lequel l'ONU a souvent joué un rôle moteur) qui a permis à plus de 80 nations d'accéder à l'indépendance.

Le maintien de la paix

Jusqu'à la fin des années 80, les Nations Unies ont été souvent paralysées par la «Guerre froide», entre les nations occidentales et l'ex-bloc soviétique. La plupart des initiatives importantes mettant en cause les intérêts des grandes puissances étaient bloquées par le droit de veto de l'un ou l'autre de ses cinq membres permanents.



CASQUES BLEUS ENTRE
LE LIBAN ET ISRAËL

Malgré tout, l'ONU a pu jouer un rôle important dans l'arrêt de la guerre au Congo (1964), dans le conflit entre l'Iran et l'Irak (1988) ou encore dans le retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan (1989). Elle a également aidé à désamorcer des crises aiguës, comme celles de Berlin (1949), de Cuba (1962) ou du Moyen-Orient (1973).

Avec la fin de la Guerre froide, un nouvel esprit de coopération entre les grandes puissances, leur permet de s'entendre plus rapidement sur les interventions de l'ONU. En cas de conflit, elles unissent désormais plus facilement leurs efforts pour tenter de le résoudre pacifiquement et de convaincre les adversaires en présence d'accepter que l'ONU soit chargée d'une opération de «maintien de la paix». Là où l'ONU intervient, elle s'efforce tout d'abord d'imposer l'arrêt des combats. Elle aide ensuite à reconstruire une paix durable.

Sais-tu que...

Les Nations Unies ont aussi joué un rôle majeur dans la lutte contre l'apartheid*, jusqu'à l'avènement en 1995 d'un régime démocratique et non racial en Afrique du Sud.

Sais-tu que...

Les Nations Unies s'efforcent avant tout d'empêcher les conflits : c'est ce qu'on appelle la « diplomatie préventive ».

DÉMINEUR EN
AFGHANISTAN

Dans ses tentatives, le Conseil de sécurité n'est pas toujours parvenu à arrêter la guerre. Mais les interventions des Casques bleus permettent au moins de porter secours aux populations civiles pendant les conflits et de sauver ainsi d'innombrables vies humaines.

Les soldats de la paix des Nations (Casques bleus ou Bérêts bleus) sont chargés de patrouiller dans les zones « tampon » séparant les troupes hostiles, de surveiller les cessez-le-feu et d'aider à désamorcer les conflits locaux : ils facilitent ainsi la recherche de solutions politiques durables.



Les militaires demeurent l'instrument principal de la plupart des opérations, mais, les Nations Unies envoient aussi des personnels civils (policiers, démineurs, observateurs des Droits de l'homme, experts en communications, spécialistes de l'administration). Souvent, on demande aux missions des Nations Unies d'organiser des élections et même d'administrer directement certains territoires. Ces interventions ne sont pas toujours des succès (Rwanda, ex-Yougoslavie) mais réussissent parfois (Namibie, Cambodge, Mozambique et Timor oriental).

Les Nations Unies n'ont pas de troupes permanentes. Pour chaque opération décidée par le Conseil de sécurité, l'ONU demande à des États membres qui n'ont pas d'intérêts directs dans la zone où le conflit a éclaté, de placer sous son commandement des détachements de soldats. Leur nombre varie de quelques dizaines d'hommes à plusieurs dizaines de milliers selon les missions (40000 en ex-Yougoslavie). En général, une quinzaine de missions sont en cours.

Depuis 1948, 47 opérations ont été lancées, 16 sont toujours en cours. En avril 2009, 116 000 personnes (militaires et civils), originaires de 117 pays, étaient déployées sur le terrain.

Le déminage a pris une part importante des opérations militaires de maintien de la paix et d'aide humanitaire car des milliers de civils continuent d'être tués ou mutilés par la centaine de millions de mines terrestres qui restent disséminées à travers le monde. Les Nations Unies ont été étroitement associées à l'adoption d'un accord international pour l'élimination des mines anti-personnel et coordonnent également le déminage d'anciens champs de bataille dans toutes les régions du monde.

L'expérience a montré que se limiter à éviter simplement les conflits armés n'était pas suffisant pour établir une paix solide et durable. Les Nations Unies ont donc intensifié leur action de consolidation de la paix en encourageant l'établissement de structures et d'institutions qui peuvent la renforcer et la garantir.

La prévention des conflits est aussi une question très importante. Elle figure parmi les objectifs de la Déclaration du Millénaire.



Les opérations de maintien de la paix de l'ONU dans le monde entier coûtent 2,7 milliards de dollars par an, soit moins de 7 % du budget français de la défense nationale. Elles sont financées par des contributions spéciales des États membres.

Sais-tu que...

Au cours des 60 dernières années, plus de 2400 casques bleus, de quelques 118 pays, ont perdu la vie dans des opérations de maintien de la paix.

AMBULANCES DES NATIONS UNIES DANS LES RUES DE VUKOVAR (CROATIE).

Les questions concernant le désarmement font aussi l'objet de travaux permanents et de conférences régulières.

Dans ce domaine, les résultats sont moins spectaculaires mais on a pu enregistrer, sous l'égide des Nations Unies, la signature de traités importants tels que la Convention sur l'interdiction des armes chimiques et le Traité de non-prolifération des armes nucléaires.

INTERVENTION DANS
UN CAMP DE RÉFUGIÉS
EN RÉPUBLIQUE
CENTRE AFRICAINE.



Sais-tu que...

Le HCR a dépensé en 2008 près d'1,8 milliard de dollars financés essentiellement par des contributions volontaires de gouvernements ou d'organisations gouvernementales : les États-Unis, l'Union européenne et le Japon en ont fourni près de la moitié.

Dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, l'ONU est active depuis de longues années. À partir des années 60, les Nations Unies et les institutions spécialisées ont fait adopter un grand nombre d'accords internationaux qui donnent une base légale à l'action entreprise contre le terrorisme.

Après les attaques du 11 septembre 2001 contre les États-Unis, l'ONU a consacré la plus grande attention aux menaces grandissantes du terrorisme dans le monde entier. C'est ainsi que le Conseil de sécurité a demandé avec force à tous les États de renforcer les mesures qu'ils mettent en œuvre contre le terrorisme et de tenir le Conseil régulièrement informé de leur coopération dans ce domaine.

L'action humanitaire

Souvent inséparable des opérations de maintien de la paix, l'action humanitaire entreprise par l'ONU (souvent dans des pays en proie à des conflits armés) est considérable. Elle se traduit également par un programme d'assistance aux réfugiés presque entièrement confié au Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR). Créé en 1951, le HCR, dont le siège est à Genève, porte aujourd'hui assistance à plus de 34,4 millions de personnes dans le monde. Son programme couvre aussi bien des réfugiés que des personnes déplacées par la guerre dans leur propre pays et qui ont été forcées d'abandonner leur maison, souvent même leur famille et tous leurs biens, sous peine de perdre la vie ou la liberté. Les guerres internationales, mais aussi les guerres civiles, sont à l'origine de ce drame qui constitue l'une des plus grandes tragédies de notre époque.

Le rôle du HCR est avant tout de protéger les réfugiés contre les violences de toutes sortes dont ils sont menacés, y compris contre leur renvoi de force dans leur pays. Il s'efforce ensuite de les regrouper et de leur fournir les vivres, les abris et les soins dont ils ont besoin. À la fin d'un conflit, le HCR encourage et organise le rapatriement des réfugiés. Si cela est impossible, il les aide à s'installer dans le pays où ils ont cherché asile ou dans un autre pays. Cette action nécessite des moyens financiers énormes et les ressources sont toujours insuffisantes pour faire face à des besoins sans cesse grandissants. Par ailleurs, afin de mieux coordonner les interventions humanitaires d'urgence menées sur le terrain lors de catastrophes naturelles ou pendant des conflits armés, un Bureau de la coordination des affaires humanitaires a été créé au sein du Secrétariat de l'ONU. À l'aide d'un fonds d'urgence, il est chargé notamment de superviser la mise en œuvre des décisions du Conseil de sécurité concernant l'action humanitaire.



Sais-tu que...

Les guerres en ex-Yougoslavie, en Afghanistan, dans le Caucase, le génocide du Rwanda, ont provoqué l'afflux de millions de réfugiés dans les pays voisins.



HAUT COMMISSARIAT
DES NATIONS UNIES
POUR LES RÉFUGIÉS

Le développement économique et social



Un cinquième environ de la population mondiale vit avec moins d'un euro par jour.

Les opérations de maintien de la paix, l'action en faveur des réfugiés forment le côté le plus spectaculaire et en tout cas le plus connu des Nations Unies. Elles ne doivent pas faire oublier le travail considérable réalisé année après année pour promouvoir la croissance économique, le progrès social, la protection de la santé, l'amélioration de l'environnement.

Cette action concrète, qui représente 80 % des activités des Nations Unies, s'exerce avant tout en faveur des pays en voie de développement où elle s'attache à améliorer les compétences techniques et, de façon croissante, à satisfaire les besoins essentiels des hommes et de leurs communautés. Elle a eu de profondes répercussions sur l'existence de millions de personnes.

L'ONU n'agit pas seule. Les « institutions spécialisées » se joignent à elle dans un effort commun coordonné, notamment dans chaque pays bénéficiaire de l'aide internationale.

C'est ainsi que l'OIT a la responsabilité principale des activités touchant l'emploi, la formation, les conditions de travail et la législation sociale.

Sais-tu que...

Plus de 200 millions d'enfants travaillent aujourd'hui dans le monde. Lutter contre ce fléau est l'un des grands programmes de l'Organisation internationale du travail (OIT).



BAN KI-MOON
S'ADRESSANT AUX
ENFANTS DANS UN
CAMP DE RÉFUGIÉS.

La FAO fait connaître les moyens d'améliorer la production et la distribution de tous les produits alimentaires et agricoles et de favoriser le développement rural. L'OMS s'efforce d'amener tous les peuples au plus haut niveau de santé possible et s'attaque aux grandes épidémies.

L'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) milite en faveur de l'éducation pour tous, la formation des enseignants, la préservation du patrimoine culturel et la promotion de la recherche scientifique.



RAMSÈS II
TEMPLE D'ABOU SIMBEL



LE PARTHÉNON
SUR L'ACROPOLE

Des programmes spéciaux financés par des contributions volontaires des États membres sont mis en commun et partagés entre toutes les organisations internationales de la famille des Nations Unies pour appuyer le développement économique et social; le plus important est le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

En outre, des fonds ont été spécialement créés pour développer certaines actions prioritaires: aide à l'enfance, promotion de la femme, protection de l'environnement. Parmi eux, le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) joue un grand rôle dans l'amélioration du sort des enfants et des mères du monde entier.



Sais-tu que...

La maladie de la variole a été éliminée de la surface du globe grâce aux campagnes coordonnées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Des monuments anciens, d'une valeur artistique inestimable, comme l'Acropole d'Athènes en Grèce, le Temple d'Abou Simbel en Égypte, ou Borobudur en Indonésie, ont été sauvés par l'UNESCO.



FONDS DES
NATIONS UNIES
POUR L'ENFANCE

Les Droits de l'homme

La défense des droits fondamentaux de l'homme, de la dignité et de la valeur de la personne humaine, de l'égalité des droits des hommes et des femmes, est inscrite en tête de la Charte. Il est donc normal que l'ONU lui accorde une très grande priorité.

Le 10 décembre 1948, les Nations Unies adoptent la Déclaration universelle des droits de l'homme qui deviendra la référence de toute leur action future. La Déclaration proclame que « *tous les êtres humains naissent libres et égaux en droits (...) sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation* ». Le fait que la Déclaration soit « universelle » signifie que les valeurs qu'elle proclame doivent être partagées par tous, partout dans le monde.

Pour faciliter l'application de la Déclaration, l'ONU a rédigé deux pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme : l'un sur les droits économiques, sociaux et culturels, l'autre sur les droits civils et politiques, tous deux entrés en vigueur en 1976. En les signant, les États s'engagent formellement à en appliquer les principes. 145 États seulement (sur les 192 membres de l'ONU) les ont jusqu'à présent ratifiés, ce qui montre que les gouvernements sont malheureusement loin d'être tous acquis à ces grands principes fondamentaux qui visent à favoriser une vie collective et individuelle sereine.

Le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme coordonne toutes les activités des Nations Unies dans ce domaine. Il travaille avec les gouvernements à la promotion de ces droits et enquête sur les cas de violation qui lui sont signalés.

Dès 1946, une Commission des Droits de l'homme a été créée pour suivre l'application de la Déclaration et soumettre



La Déclaration universelle des droits de l'homme énonce les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels de tout être humain : comme par exemple la liberté de chacun de s'exprimer ou de se réunir, ou encore la liberté de pensée et le droit à l'éducation.

des rapports sur les violations qui se produisent partout dans le monde. Composée des représentants de 53 États membres, elle se réunit chaque année pendant six semaines à Genève. Ses travaux font l'objet d'une grande publicité.

Tous les ans, la Commission reçoit des milliers de plaintes. Elle les examine et si la situation est très grave, elle peut ordonner des enquêtes qu'elle confie à des experts ou à des «rapporteurs spéciaux». Ce fut le cas, par exemple, au Rwanda, en ex-Yougoslavie, en Iran, en Irak, au Soudan ou dans les territoires arabes occupés par Israël. Des rapports sont ensuite rédigés et adoptés en public par la Commission, puis envoyés avec des recommandations aux gouvernements qui ont été accusés.

La volonté de sanctionner les violations les plus graves des droits de l'homme a conduit à la création d'un Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (1992) et d'un Tribunal pénal pour le Rwanda (1995), chargés de juger les auteurs de génocides* et de violations graves du droit international humanitaire pendant les guerres civiles qui ont fait rage dans ces pays.

En 1998, les Nations Unies ont créé une Cour pénale internationale, indépendante des États, qui sera permanente et pourra juger ces mêmes crimes dans l'ensemble du monde. Toutefois, sa mise en œuvre soulève d'importants problèmes politiques.

Le 15 mars 2006, le Conseil des Droits de l'homme a été créé par l'Assemblée générale de l'ONU avec le but principal d'aborder des situations de violations de droits de l'homme et d'émettre des recommandations à leur encontre. C'est un organe intergouvernemental du système des Nations Unies, composé de 47 États qui ont la responsabilité de renforcer la promotion et la protection des droits de l'homme autour du globe.

D'autres conventions internationales, encore, engagent les États qui les ont signées sur des sujets très importants : l'abolition de la discrimination raciale, les droits de l'enfance, la lutte contre la torture.



FONDS DES NATIONS
UNIES POUR LA FEMME

Sais-tu que...

Depuis leur fondation, les Nations Unies s'attachent à améliorer le statut des femmes. Elles ont fait adopter une Convention sur l'élimination des discriminations à l'égard des femmes et recommandent des politiques qui intègrent les femmes dans tous les domaines de la vie économique et sociale.

Combien coûtent les Nations Unies ?

On a parfois tendance à présenter les Nations Unies comme un gouffre financier. La réalité est différente. Voici quelques chiffres, assortis de comparaisons qui permettent de mesurer leur importance relative.

Le budget annuel de l'ONU

L'ONU consacre chaque année 1,3 milliard de dollars à ses dépenses essentielles, c'est-à-dire au fonctionnement de l'ensemble de ses services à New York, Genève et partout où elle est présente dans le monde. À titre de comparaison, il faut savoir que cette somme ne représente que 4 % du budget d'une ville comme New York, ou encore qu'elle est inférieure au coût de fonctionnement de la ville de Marseille.

Au total, dans le monde entier, un peu plus de 61 000 personnes travaillent pour le système des Nations Unies (Secrétariat de l'ONU partout dans le monde, organismes opérationnels, institutions spécialisées, etc.). Par comparaison, dans le monde entier, la société multinationale Walt Disney en emploie près du double pour l'ensemble de ses activités et les restaurants McDonald's, en gros trois fois plus.

Le coût annuel des opérations de maintien de la paix

Il s'est élevé, en 2008 à 7,1 milliards de dollars, soit 0,5 % des dépenses militaires du monde entier.

Le budget annuel des activités opérationnelles du système des Nations Unies

Les Nations Unies et les institutions spécialisées, les fonds et les programmes divers (à l'exception des institutions financières comme la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International) disposent de 4,8 milliards de dollars par an pour l'aide économique et sociale et l'assistance humanitaire aux pays les plus pauvres : soit 0,8 dollar par habitant de la planète. Par contraste, en 2006, les gouvernements de l'ensemble des pays du monde ont consacré au total 1204 milliards de dollars à leurs dépenses militaires : soit environ 135 dollars par habitant.

Le budget annuel de l'ensemble des institutions spécialisées (sans les institutions financières)

Il représente 1,8 milliard de dollars. Ces sommes paraissent élevées car elles ont une dimension mondiale. En réalité, la contribution de chaque État membre ne représente dans son budget national qu'une dépense très modeste. Elles sont aussi très faibles et très insuffisantes pour satisfaire toute l'aide demandée de tous côtés au système des nations Unies.

Qui paie ?

Le budget des Nations Unies est réparti entre tous les pays membres en proportion du revenu national de chacun d'eux. Les pays les plus riches sont donc les principaux contributeurs. Neuf États couvrent plus de 75 % des dépenses de l'Organisation. En 2009, ce furent par ordre décroissant d'importance : les États-Unis (22 %), le Japon (16,6 %), l'Allemagne (8,5 %), le Royaume-Uni (6,6 %), la France (6,3 %), l'Italie (5,8 %), le Canada (2,9 %), l'Espagne (2,9 %), la Chine (2,6 %) et le Mexique (2,2 %).

Des problèmes financiers

Régulièrement, les Nations Unies rencontrent des difficultés financières considérables. Certains gouvernements tardent à s'acquitter en temps voulu de leurs obligations, ce qui oblige fréquemment les organisations, à prendre des mesures d'austérité budgétaire.

De ce fait, l'ONU et les autres organisations du système des Nations Unies sont souvent obligées de couper dans les programmes pourtant très attendus par les pays et les populations bénéficiaires. Elles doivent aussi, tout comme les entreprises du secteur privé, réduire fréquemment leur personnel.



Sais-tu que...

Lorsque les États contributeurs sont classés selon le montant mis à la charge de chaque citoyen, on s'aperçoit que la situation est différente : c'est ainsi que la contribution d'un Américain est de 1,11 dollar par an et celle d'un Français de 1,41 dollar.



Les Nations Unies, aujourd'hui et demain

En 2001, l'ONU et son Secrétaire général ont reçu le Prix Nobel de la Paix. Dans le passé, en cinq occasions, des programmes et des organisations du système des Nations Unies ont également reçu cette haute distinction : les Forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix (1988), le Haut Commissariat pour les Réfugiés (1954 et 1981), l'Organisation internationale du Travail (1969), l'UNICEF (1965), Agence internationale de l'énergie atomique, Mohamed El-Baradei (2005) et GIEC & Al Gore (2007).

Rarement les peuples de la terre ont mis autant d'espoir et de rêve dans une organisation mondiale. Le 50^e anniversaire des Nations Unies et le Sommet du Millénaire ont été l'occasion de dresser de multiples bilans et de tracer les voies de l'avenir.

Les limites de l'action

Des critiques sont souvent formulées, mais n'oublions pas que les « performances » des Nations Unies dépendent en premier lieu de la volonté politique des États membres, bien plus que du Secrétaire général et de ses services.

Par exemple, les États membres les plus riches donnent aux programmes et aux organisations du système des Nations Unies des ressources financières spéciales pour aider les pays les plus pauvres. Mais la plupart du temps, ils préfèrent donner directement à ces pays une aide encore plus importante, souvent pour y renforcer leur influence politique : ceci limite nécessairement les ressources dont disposent les organisations internationales.

Il existe aussi des domaines où les gouvernements acceptent mal une intervention de la communauté internationale : par exemple en matière de droits de l'homme ou de désarmement.

Les points faibles

Au fil des années, l'administration des Nations Unies est devenue très lourde. Mais des réformes récentes ont permis un allègement et une restructuration des services ainsi qu'une meilleure productivité.

Des résultats tangibles

Depuis la fin des années 80, l'ONU n'a jamais été aussi active : elle a obtenu des résultats importants. On ne doit pas sous-estimer les résultats obtenus, par exemple, dans le domaine du maintien de la paix, de l'action humanitaire et de l'aide au développement. Le droit reconnu progressivement aux Nations Unies d'intervenir dans les affaires intérieures des pays où éclatent des crises graves a permis de sauver bien des vies.

De plus les programmes d'aide technique aux pays en voie de développement (lancés par l'ensemble des organisations du système des Nations Unies) ont permis de réduire les famines et les épidémies des populations les plus vulnérables et, d'une façon générale, d'améliorer les conditions de vie de millions de gens dans les régions les plus pauvres du monde. La coopération technique touche aux domaines les plus sensibles de la vie des êtres humains : de l'instauration de normes universelles en matière de droits de l'homme à l'éducation, le travail, la santé, l'environnement...

Un plan d'action pour l'avenir

En septembre 2000, l'Assemblée générale des Nations Unies a solennellement adopté à l'unanimité la « Déclaration du Millénaire » qui présente un plan d'action pour l'avenir. Les États membres se sont engagés à atteindre les objectifs suivants avant 2015 : réduire de moitié l'extrême pauvreté et la faim ; assurer l'éducation primaire pour tous ; promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes ; réduire la mortalité infantile ; améliorer la santé maternelle ; combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres grandes maladies ; intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales ; mettre en place un partenariat mondial pour le développement. Ces objectifs doivent constituer un guide pour l'action nationale et internationale dans les années à venir.

Sais-tu que...

Le développement durable reconnaît les liens essentiels qui existent entre l'utilisation équilibrée des ressources naturelles, la croissance économique, la justice sociale et la protection de l'environnement.

Une organisation irremplaçable

Comme en 1945, la communauté internationale a-t-elle toujours besoin aujourd'hui des Nations Unies ? La réponse est « oui » sans hésitation ! Sans ce lieu unique de négociation internationale permanente, les conflits qui surgissent partout dans le monde deviendraient sans doute bien plus graves en l'absence de tout dispositif qui permet de faire pression sur les adversaires en présence.

Qui fournirait en cas d'événements dramatiques (guerres ou grandes catastrophes) les secours humanitaires massifs que, dans la plupart des cas, les Nations Unies apportent aux victimes ? Les violations des droits de l'homme ne seraient-elles pas encore plus criantes, faute d'une institution mondiale pour les dénoncer ? L'aide internationale que les Nations Unies donnent, sans contrepartie politique, aux pays en voie de développement pourrait-elle disparaître ?

Réformer l'Organisation des Nations Unies ? Oui, certainement. La supprimer ? Sûrement pas. Si l'organisation devait soudain ne plus exister, il faudrait sans doute très vite la réinventer. L'opinion publique internationale doit à la fois lui manifester son soutien et l'encourager à mieux faire face, encore, aux problèmes du monde au moment où nous entrons dans le XXI^e siècle.

On peut obtenir des informations sur l'ONU
sur le site Internet des Nations Unies : www.un.org

(dans toutes les langues officielles, dont le français)

Ou au **Centre Régional d'Information
des Nations Unies (UNRIC)**

Résidence Palace, 5C, 7^{ème} étage

155 rue de la Loi, B-1040 Bruxelles

Tél : +32-2-788.84.843 - Fax: +32-2-788.84.85

E-mail: info@unric.org - Site Internet : www.unric.org

Lexique

APARTHEID : politique de ségrégation systématique des gens de couleur qui, dans l'ancien régime d'Afrique du Sud, étaient séparés des Blancs en toutes circonstances.

BONS OFFICES : intervention d'une personne qui a reçu pour mission de tenter de régler un différend.

COMMISSION : groupe de délégués qui se réunit pour discuter de questions spécifiques et préparer des résolutions.

CONSTITUTION : loi fondamentale d'une nation, ou d'une organisation, qui énonce les grands principes de droit qui s'imposent à tous et détermine l'organisation des pouvoirs. La Charte est la constitution des Nations Unies.

CONVENTION : accord international portant sur un sujet spécifique.

DIPLOMATIE MULTILATÉRALE : conduite de négociations, ou d'autres relations, impliquant la participation de plusieurs États.

GÉNOCIDE : extermination systématique d'un peuple, d'un groupe national, ethnique ou religieux.

MÉDIATION : recherche d'un accord ou d'une réconciliation entre adversaires.

ORGANES SUBSIDIAIRES : comités spécialisés dans un domaine particulier, chargés de préparer les décisions ou les recommandations de l'organe principal qui les a constitués à cet effet.

POUVOIR SUPRANATIONAL : pouvoir qui serait placé au-dessus de l'autorité des États.

RÉSOLUTION : texte par lequel un organe des Nations Unies transmet ses décisions (dans le cas du Conseil de sécurité) ou ses recommandations (Assemblée générale, ECOSOC) aux États membres et aux organisations du système des Nations Unies.

SESSION : période de l'année pendant laquelle il est tenu une série de réunions d'un organe particulier.

Table des matières

<i>Un peu d'histoire.....</i>	5
<i>Comment fonctionne l'ONU?.....</i>	12
<i>Le « système » des Nations Unies.....</i>	22
<i>À quoi servent les Nations Unies?.....</i>	24
<i>Combien coûtent les Nations Unies?.....</i>	34
<i>Les Nations Unies, aujourd'hui et demain.....</i>	36

Dans la même collection: « Raconte-moi... Explique-moi... »

LA RÉPUBLIQUE, LE CITOYEN, LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL, LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, LE PREMIER MINISTRE, L'ASSEMBLÉE NATIONALE, LE SÉNAT, LA MAIRIE, LE CONSEIL GÉNÉRAL, LE CONSEIL RÉGIONAL, LE PRÉFET, L'AMBASSADEUR ET LE CONSUL, LE MÉDIATEUR DE LA RÉPUBLIQUE, LA JUSTICE, LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL, LA DÉFENSE CITOYENNE, L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE, LA SÉCURITÉ CIVILE, LES RISQUES EN MONTAGNE, LA LÉGION D'HONNEUR, LE BUDGET DE L'ÉTAT, LA DÉFENSE AUJOURD'HUI, LES AVIONS DE COMBAT FRANÇAIS, LE MÉTIER DE SOLDAT, LA VIE QUOTIDIENNE DU SOLDAT, LE SAUVETAGE EN MER, LES SOUS-MARINS, LA GENDARMERIE, LE GIGN, L'ESCADRON MOTOCYCLISTE DE LA GARDE RÉPUBLICAINE, LA GARDE RÉPUBLICAINE, LE PRÉFET MARITIME, LA POLICE, LE RAID, LA PRÉFECTURE DE POLICE, LES SAPEURS-POMPIERS, LES STUPS, LA COMMISSION EUROPÉENNE, LE PARLEMENT EUROPÉEN, LA CONSTITUTION EUROPÉENNE, L'AGENCE SPATIALE EUROPÉENNE, LES NATIONS UNIES, L'OTAN, L'UNESCO, L'EURO, LA CROIX-ROUGE, L'ORDRE DE MALTE, AMNESTY INTERNATIONAL, L'ESCLAVAGE, LA DÉPORTATION, LES DROITS DE L'HOMME, LES RÉSERVES DE BIOSPHERE, LA TERRE, LE CLIMAT, LES OCÉANS, LES OGM, LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL, L'EAU, LA CHASSE, LA PÊCHE, LES VOIES NAVIGABLES DE FRANCE, LE PATRIMOINE MONDIAL, LE PATRIMOINE VIVANT, L'ARTISANAT, LE JUDAÏSME, L'ÉGLISE CATHOLIQUE, L'ISLAM, LA POSTE, LE TRAIN, L'INA, LA TÉLÉVISION, LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, L'HÔTEL NATIONAL DES INVALIDES, L'INSTITUT DE FRANCE, LE TROTTEUR FRANÇAIS.

À PARAÎTRE :

LE TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES, L'ARMÉE DU SALUT.

L'éditeur tient à remercier pour leur précieuse collaboration à cet ouvrage le siège des Nations Unies à New York, le Ministère des Affaires Étrangères à Paris, le Centre régional d'information de l'ONU pour l'Europe occidentale (UNRIC, Bruxelles), Monsieur Jean-Pierre Bugada et Madame Geneviève Rouserez.



Photos:

© ONU/M. Garten : p. 3 ; © ONU/E. Schneider : p. 5 ; © ONU/P. Klee : p. 9 ;
© ONU/A. Brizzi : p. 11 ; © ONU/P. Filgueiras : p. 13 ; © ONU/E. Debebe : pp. 15, 25, 30 ;
© ONU : pp. 16, 17, 20, 32 ; © ONU/UNMACA : p. 26 ; © ONU/S. Whitehouse : p. 27 ;
© ONU/O. Grey Pritchard : p. 28 ; © UNESCO/Nenadovic : p. 31.

Cette 4^{ème} édition a été traduite en anglais par Vera Kalm
Imprimé en France pour le compte de Nouvelle Arche de Noé Éditions® - 2009
Photogravure: Magellan, Paris
Maquette (mise à jour): Vanessa Bouyer

Dépôt légal: 2009

Loi n° 49-956 du 16.7.1949 sur les publications destinées à la jeunesse.

© 2009, Nouvelle Arche de Noé Éditions. ISBN 978-2-84368-017-5

Tous droits réservés pour tous pays.

*L'Organisation des Nations Unies exerce une responsabilité mondiale.
Elle est cependant très mal connue du grand public.*

Quand et pourquoi l'ONU a-t-elle été fondée ?

Quels sont ses idéaux, ses objectifs, les moyens dont elle dispose ?

Comment est-elle structurée ? Comment fonctionne-t-elle ?

Quels sont ses problèmes, au quotidien comme à long terme ?

*Comment les hommes et les femmes qui la dirigent
et travaillent pour elle réussissent-ils à oublier leurs querelles
nationales pour se dévouer à la plus belle des ambitions :
maintenir la paix et la justice entre les hommes ?*

*Ce petit livre raconte, de façon simple et concrète,
ce qu'est aujourd'hui le «réseau» des Nations Unies.*

*Il montre aussi pourquoi, en ce début du XXI^e siècle,
il est de la plus haute importance d'appuyer et de renforcer
l'action d'une organisation unique créée pour servir
les peuples et les nations du monde entier.*



ISBN 978-2-84368-017-5



© NANEditions

14 avenue Hoche – 75008 Paris

www.nane-editions.fr